



Ensemble Scolaire Jeanne d'Arc
Collège et Lycées
11 allées Pierre Bérégovoy
46100 Figeac
Tél. : 05 65 34 23 72



Mail : secretariat@jeannedarc-figeac.fr

TARIFS CONTRIBUTION FAMILIALE 2024/2025

Quotient Familial *		Catégorie	Contribution mensuelle Collège / 10 mois	Contribution mensuelle Lycées / 10 mois
De	à			
0,00 €	5 000,00 €	A	62,50 €	69,00 €
5 001,00 €	8 000,00 €	B	68,50 €	75,00 €
8 001,00 €	11 000,00 €	C	74,50 €	81,00 €
11 001,00 €	14 000,00 €	D	78,50 €	85,00 €
14 001,00 €	17 000,00 €	E	83,00 €	89,50 €
17 001,00 €	20 000,00 €	F	87,50 €	94,00 €
20 001,00 €	25 000,00 €	G	92,00 €	98,50 €
25 001,00 €	et plus	H	94,00 €	100,50 €

* Pour déterminer votre quotient familial, munissez vous de votre dernier avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 et divisez votre Revenu Fiscal de Référence (R.F.R.) par le nombre de part(s).

Si aucun avis d'imposition n'est fourni avec l'engagement financier, le tarif appliqué sera la catégorie H.

Pour les parents séparés, 2 factures pourront être établies en fonction du quotient familial de chacun.

$$\text{Quotient Familial(QF)} = \frac{\text{Revenu Fiscal de Référence}}{\text{Nombre de Parts Fiscales}}$$

Ensemble Scolaire Jeanne d'Arc
Collège et Lycées

AUTRES TARIFS 2024/2025

Prestations	DP / Interne	Composition	Prix unitaire
Restauration à l'unité (carte monétique)	Midi	Repas à l'unité 3 composants	6,15 €
		Repas à l'unité 4 composants	6,40 €
	Soir	Repas à l'unité 3 composants	5,70 €
		Repas à l'unité 4 composants	5,90 €
Prestations	DP / Interne	Jour	Coût mensuel (sur 10 mois)
Restauration au Forfait (4 composants)	Demi-pensionnaire	Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	83,50 €
	Interne	Du Lundi midi au Vendredi midi	175,00 €
<i>Restauration toutes formules</i>	<i>Supplément</i>	<i>Midi et soir</i>	<i>0,60 €</i>
Prestations			Coût mensuel (sur 10 mois)
Internat - Hébergement	Du Lundi au Vendredi Matin		126,00 €
	Du Dimanche soir (20h00) au vendredi matin (sous réserve d'effectifs suffisant le dimanche soir)		156,00 €

Réductions familles nombreuses (aux enfants ayant au moins un parent commun) scolarisés au sein de l'ensemble Jeanne d'Arc :

- 50% au 3ème enfant
- 75% au 4ème enfant

En cas de départ de l'établissement, quel qu'en soit le motif, tout mois commencé est dû par la famille.

La contribution familiale permet de financer les investissements mobiliers et immobiliers ainsi que le fonctionnement des instances propres à l'enseignement catholique.

Depuis 2023, la facture intègre dans la contribution familiale la somme de 14 euros pour la mise à disposition des installations municipales selon un calendrier annuel établi avec l'O.I.S. (Office Intercommunal des Sports du Grand Figeac).

Une facture annuelle sera établie courant septembre à partir de l'engagement financier, elle sera disponible sur le site Ecole Directe.

Restauration

2 choix possibles :

▲ Restauration à l'unité (carte monétique)

L'élève compose le plateau qu'il souhaite à chaque repas. Le montant de la carte se déduit automatiquement après chaque passage. **Vous devez préalablement approvisionner le porte monnaie restauration par carte bancaire (via école directe) ou par chèque ou espèces.**

N. B. : En raison des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (P.F.M.P.), cette formule est à privilégier pour les élèves du Lycée Professionnel qui ont la possibilité d'effectuer leur stage proche de leur domicile.

▲ Restauration au forfait pour l'année scolaire

Cette formule comprend 1 entrée + 1 plat + 1 dessert

Une carte sera distribuée courant septembre à tous les élèves spécifiant le régime. Cette carte sera utilisée pour l'entrée et la sortie de l'établissement, elle devra être présentée au restaurant scolaire. En cas d'oubli de la carte, une pénalité de 20 centimes est débitée du porte monnaie «restauration». Tout changement de qualité (externe, DP ou interne) après le 13 septembre 2024 ou perte de la carte, entraînera le renouvellement de la carte qui sera facturé 10 €.

Pour les élèves au forfait 4 jours qui mangent au restaurant scolaire le mercredi, ou les lycéens qui consomment à la cafétéria aux récréations (boissons chaudes, viennoiseries...), la carte doit être approvisionnée préalablement sur le porte monnaie "restauration".

Conformément à la réglementation imposée par la direction des services vétérinaires, l'introduction et la consommation de panier non préparé par l'établissement est strictement interdit dans l'établissement.

Internat - Hébergement

Les tarifs d'hébergement comprennent : les frais d'internat, l'animation, la surveillance, le petit déjeuner et le goûter. Toute dégradation sera facturée.

Autres frais

Frais administratifs d'inscription (uniquement pour les nouveaux élèves) : 50 €

Cotisation annuelle à l'Association des Parents d'Elèves Collège Lycées Jeanne d'Arc : 25 €

Au collège, les manuels scolaires sont prêtés par l'établissement. Tout manuel perdu ou abîmé sera facturé à la fin de l'année scolaire (montant du livre neuf moins 10 % par année d'ancienneté).

En fonction des revenus, les familles peuvent demander une **bourse d'état** qui viendra en déduction des frais car elle est reversée à l'établissement.